

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D2025-6-2

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 35

Objet : Centre musical
Tarifs 2025 - 2026

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 17 juin à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Juin 2025

Titulaires : Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DELIGNE Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle, Monsieur DEMOUGEOT Emmanuel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame PROUST Fabienne

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaél

Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre

Absent(s) : Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur ONILLON Denis

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU les statuts de la Communauté de commune Val de Gâtine en vigueur ;

VU la compétence en matière de gestion et animation du centre musical de Coulonges sur l'Autize ;

CONSIDERANT la volonté de rester dans un déficit budgétaire du service supportable pour l'équilibre du budget communautaire ;

CONSIDERANT la priorité donnée à la pratique en groupe ;

Mme TAVERNEAU, Vice-Présidente en charge de l'enseignement de la musique expose :
Mesdames et messieurs,

Un compte rendu succinct du bilan de l'année écoulé est présenté en séance et laisse apparaître une stabilité dans les effectifs.

Au regard des augmentations pratiquées en 2024, notamment sur les lignes tarifaires 4 et 6, il est proposé les tarifs suivants à partir de septembre 2025 avec l'ajout d'une nouvelle ligne 8a tarif « ETUDIANT » :

Tarif	Prestations enseignement musical 2025/2026	tarif résident /trimestre 2025/2026	tarif non résident /trimestre 2025/2026
	enfant		
1	jardin musical MS = 1/2h	46 €	51 €
2	éveil musical GS-CP = 3/4 h	66 €	72 €
3	formation musicale seule	66 €	72 €
4	instrument = 1/2h	130 €	143 €
5	instrument 1/2 h + formation musicale (48€) = 1h	178 €	195 €
5-a	instrument 1/2 h + atelier musique d'ensemble (36€) = 3/4h	166 €	182 €
5-b	instrument 1/2 h + atelier musique d'ensemble (24€) = 1/2h	154 €	169 €

Tarif	Prestations enseignement musical 2025/2026	tarif résident /trimestre 2025/2026	tarif non résident /trimestre 2025/2026
	adulte		
6	instrument = 1/2h	172 €	190 €
7	instrument (169€) + atelier musique d'ensemble (62€) = 1h30	231 €	254 €
8	atelier musique d'ensemble = 1h	154 €	169 €
8a	ETUDIANT* atelier musique d'ensemble = 1h	140 €	155 €
9	chorale = 1h	26 €	29 €

* : usagers entre 18 et 25 ans, sur présentation d'un certificat de scolarité

	Prestations enseignement musical 2025/2026	tarif résident /jour 2025/2026	tarif non résident /jour 2025/2026
10	Stage à la journée (groupe jusqu'à 5 inscrits)	67 €	72 €
11	Stage à la journée (groupe à partir de 6 inscrits)	56 €	61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** les tarifs 2025/2026 tels que présentés
- **D'AUTORISER** la proratisation du tarif au cas d'inscription en cours de trimestre
- **D'AUTORISER** l'application d'une réduction de 5% sur le tarif global à partir de 3 inscrits d'une même famille

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 17/06/2025
Publié le 18/06/2025
Transmis en sous-préfecture le 18/06/2025

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


